

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, LEBOEUF Marie-Françoise, PION Emmanuel

Secrétaire de séance : LALUQUE Jacques

Auxiliaire de séance : WEISS Damien

La séance est ouverte à 20h09

Ordre du jour :

- Revêtement de sol du logement n°2
 - La locataire du logement n°2, Mme Guy Patricia, a donné congé du logement qu'elle occupe, en demandant une date de départ anticipé au 30 avril. Le conseil a accordé ce délai réduit. La locataire assiste aux débats.
 - Mme le Maire rappelle qu'entre la locataire actuelle et le locataire précédent, des travaux modestes de rafraîchissement du logement avaient été effectués, pour environ 1 000€ de valeur, car le logement n°3 avait absorbé une somme importante lors des travaux de 2020.
 - Quand la locataire est entrée dans les lieux, elle a posé de sa propre initiative du lino pour recouvrir des marques au sol, pour une somme d'un peu moins de 1 200 €, factures à l'appui. Elle propose aujourd'hui à la commune de racheter ce lino à 700 €, tout en laissant à titre gracieux celui posé dans les WC et la salle de bains afin d'éviter d'endommager les plinthes en le retirant.
 - Mme le Maire souligne que le papier peint du couloir du logement a été endommagé pendant la location, et nécessite d'être changé, ce qui est habituellement retenu sur la caution du locataire. Cette dernière s'élève à un mois de loyer lors de la signature du bail, soit 380 €.
 - La commune propose à Mme Guy de lui racheter le lino pour 400€, et de lui restituer l'intégralité de sa caution.
 - Mme le Maire rappelle la situation budgétaire de la commune, avec des dépenses relatives à l'église qui pèsent sur les comptes en attendant le versement des subventions et la récupération de la TVA. Elle ajoute que les investissements ne sont pas à l'ordre du jour.
 - Mme Joffre ajoute que, si les investissements étaient possibles, pour la même somme, la commune pourrait faire poser du carrelage, plus résistant au passage de locataires successifs sur la durée.
 - M. Desenfant demande si le lino en question constitue une plus-value. Mme le Maire concède qu'il est de qualité et choisi avec goûts.
 - Mme Couteau demande si le futur locataire a été prévenu de ce que le sol qu'il a vu lors de la visite pourrait être enlevé d'ici à son emménagement. Mme Joffre répond par l'affirmative.
 - Le Conseil vote entre deux propositions :
 - Racheter le lino 400€ et restituer la caution entière à Mme Guy : 6 voix pour (MM. Laluque, Chartrain, Joffre, Couteau, Pion et Desenfant)
 - Ne pas racheter le lino et retenir sur la caution les travaux de restauration du papier peint : 2 voix pour (Mmes Chétif et Leboeuf)

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Sur demande du conseil, Mme Guy donne son avis, et préfère une contre-proposition : vendre le lino 700€, et faire déduire de sa caution le montant des travaux de papier peint.
- Les deux parties admettent la nécessité de chiffrer les travaux de papier peint, afin de parvenir à un potentiel accord.

➤ Démission Rémi Benoiton

- Mme le Maire présente au Conseil la lettre de démission de M. Rémi Benoiton, que ce dernier motive par « des difficultés d'assiduité de ma part ainsi que par l'absence de travail en équipe de l'ensemble du conseil municipal ».
- Mme le Maire explique les évènements ayant mené à ce courrier : M. Pion a commencé des démarches pour chiffrer la possible reprise du tracteur communal et l'achat d'un micro tracteur de remplacement. M. Benoiton a appris cette démarche et y a vu le signe d'un achat du tracteur sur 2025, ce qui avait été exclu lors du vote du budget.
- Mme le Maire décide de redire, de la façon la plus claire possible, qu'il n'est pas question d'acheter un tracteur sur 2025, conformément aux souhaits du Conseil lors du vote du budget. L'initiative de M. Pion, qu'elle juge bienvenue, visait seulement à se renseigner en préparation pour 2026.
- L'ensemble du Conseil prend acte avec regret de la démission de M. Benoiton, et souhaite souligner que ses contributions étaient pertinentes et appréciées.

➤ Compte-rendu du conseil du 18.02.2025

- Le Conseil valide le compte-rendu à l'unanimité.

➤ Situation budgétaire :

- Mme le Maire présente la situation financière au sortir du 1^{er} trimestre. Les dépenses de fonctionnement sont dans la normale, exception faite des fournitures de petit équipement, suite au remplacement d'une perceuse. La vigilance reste de mise.
- Mme Couteau explique que le cantonnier a utilisé le tracteur des 3 communes le temps de la réparation du tracteur communal. Les heures d'utilisation de ce tracteur ont été retransmises comme des heures d'utilisation de l'épareuse. Cela signifie que des heures du total d'utilisation de l'épareuse ne correspondent pas à une utilisation réelle de celle-ci, ce qui n'est pas à l'avantage de Lizières pour le calcul des charges de l'épareuse de 2024.
- M. Laluque souligne qu'il est dans les faits difficile, voire impossible, de déterminer si le tracteur est utilisé avec ou sans épareuse à un instant T. Mme Couteau suggère d'installer un compteur à cet effet. M. Desenfant met en garde contre l'escalade et la perte de confiance qui pourraient en résulter.
- Mmes Chartrain et Chétif examinent la situation de la caisse, à 55 000€ au jour du conseil, les paies et factures courantes étant passées pour avril, et une facture de 35 000 € étant en attente de paiement pour les travaux de l'église. Le recours à une ligne de trésorerie se précise, mais Mme Chartrain propose d'attendre au maximum, potentiellement début mai. Elle demande au secrétaire de se renseigner pour connaître le délai précis entre la demande de versement d'une partie de la ligne de trésorerie et son arrivée dans les caisses communales.

➤ Budget Lotissement

- Mme le Maire présente le budget lotissement, élaborée avec l'aide de la conseillère aux décideurs locaux. Il prévoit d'absorber l'achat de jeux pour l'éco quartier, leur installation, et la vente d'un lot, le n°7.
- Mme Couteau demande à ce que les terrains soient mis en avant sur le bon coin, Intramuros, Facebook, et les notaires locaux.

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Mme Chartrain rappelle sa suggestion des CM passés : en cas de difficultés à vendre les lots les plus au sud, ils pourraient être vendus à Creusalis pour la construction de logements individuels.

➤ Décision modificative

- La prise en charge de la vente potentielle d'un terrain dans le budget lotissement nécessite de transférer 8 839.25€ du compte 212 du budget principal vers le compte 276348 du même budget, conservant l'équilibre. Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

➤ Vote des taux d'imposition

- Le Conseil décide à l'unanimité de rester fidèle à sa ligne de ne pas augmenter les taux d'imposition.

➤ Attribution des subventions

- Le Conseil approuve la demande motivée de subvention de Lire à la Lizières de l'Art, pour un montant de 3 000 €.
- L'amicale laïque de Saint Priest la Feuille s'étonne de ne plus recevoir de subvention de la commune.
- Mme Joffre propose de superviser l'envoi d'un courrier aux associations leur demandant de fournir un dossier complet pour leurs demandes de subvention : demande, bilan financier, état des comptes, projets pour l'année à venir.

➤ Résultats de la Poste et téléphone d'astreinte

- M. Weiss présente les résultats de l'agence postale communale : objectifs remplis à 98%, ce qui est mieux que certaines autres agences du secteur, mais chiffres d'affaires absolu le plus faible du secteur.
- Trois types de produits sont à mettre en avant :
 - Les timbres philatéliques : forte marge, même si valeur individuelle faible
 - Les paquets d'enveloppes prétimbrées
 - Les forfaits SIM
- Le Conseil autorise l'utilisation de la plateforme Intramuros pour diffuser les offres de La Poste.
- La Poste Pros propose un téléphone + forfait à la commune, qui peut servir comme point de contact pour l'élu d'astreinte, afin d'éviter de diffuser les numéros personnels des adjoints. Le Conseil reconnaît la possible utilité, ainsi que la nécessité de faire un geste envers La Poste, mais décide que ce n'est pas une priorité au vu de la situation budgétaire.

➤ Subvention de région éco-quartier

- Mme le Maire rappelle que, dans le cadre de l'éco quartier, une subvention de la région reste à percevoir. Les options sont : continuer à y joindre de menus travaux éligibles, car une moitié de l'enveloppe reste disponible, ou demander le solde dès maintenant.
- Mme Chartrain avance que peu, voire pas, de travaux seront réalisés d'ici la prochaine prorogation, qui est tout sauf acquise.
- Le Conseil décide de demander le solde de la subvention dès que l'achat du gravier pour les jeux de l'éco quartier aura été effectué.

➤ Lustres église

- Mme le Maire présente au conseil le choix de deux types de lustres pour le lot Électricité de l'église. Le conseil vote pour le choix du modèle n°2.

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)**

- Désignation des référents apostille
 - La réforme de l'apostille fait que chaque commune doit désigner un référent pour authentifier les signatures d'élus et alimenter une base nationale à cet effet, cette fonction étant transférée des notaires vers les communes.
 - Le Conseil élit à l'unanimité Mme Delphine Chartrain comme référente.
- Chemin sans issue Maumas
 - Un chemin communal sans issue à Maumas débouche sur une parcelle privée, sur laquelle les automobilistes qui le prennent par erreur font demi-tour. Ceci entraîne des dégâts sur la parcelle. La propriétaire demande à la commune ce qui peut être fait.
 - Avant de se prononcer sur la solution à mettre en place, le Conseil décide de dépêcher sur place des membres afin de se rendre compte.
- Informations diverses
 - Mme le Maire propose d'organiser pour les membres du Conseil et les agents de la commune une visite du nouveau Scénovision de Bénévent.
 - La bibliothécaire actuelle va partir en retraite fin juin, via une rupture conventionnelle. Mme le Maire a démarché Mme Witkowski, jeune retraitée liziéroise, comme potentielle remplaçante.
 - La fenêtre de la sacristie de l'église, qui devait être remplacée par un volet, va finalement être restaurée avec du verre anti-effraction, ce qui représente une moins-value qui pourra être investie ailleurs.
 - La branche voirie d'Evolis rencontre d'importantes difficultés financières. Elle organise des réunions d'information et d'échange à ce sujet dans le secteur, notamment à La Souterraine et Fursac, auxquelles se rendront Mme le Maire et les conseillers qui le souhaitent.
 - Dès 2026, les communes de petite taille obéiront aux mêmes règles de scrutin que les plus grandes pour les élections municipales : plus de possibilité de rayer des noms sur une liste, obligation de présenter une liste complète, avec tolérance pour les petites communes jusqu'à 9 candidats, parité obligatoire.
 - Mme Joffre va saisir la CNIL concernant le champ de vision de caméras privées sur la commune, afin de s'assurer qu'elles ne captent pas d'images sur la voie publiques ou d'autres propriétés privées.
 - Des chiens échappés ont attaqué ceux qu'un liziérois promenait en laisse dans le bourg. Ils ont été heureusement repoussés sans dommage avant que leur propriétaire les récupère. Le conseil décide de rester vigilant en cas de récidive.
 - Un feu a eu lieu à Librat le samedi 5 mars, une enquête est en cours.

La séance est levée à 23h17.

Fait à Lizières le 15 avril 2025

Le Maire

Evelyne CHÉTIF

Le secrétaire de Séance

Jacques LALUQUE